

7) Direction générale des services - Direction Projets Com' interne : Bilan de l'enquête et évolution des règles de télétravail (avis) ;

Nous sommes dans l'ensemble assez surpris par les résultats du bilan de l'enquête et par les évolutions des règles de télétravail.

Certains agents se demandent pourquoi le temps de présence minimum dans tous les services de 2,5 jours n'est pas proportionnelle au temps de travail ? Nous le demandons également et vous invitons à mettre en place cette proportionnalité.

Comment cette règle peut-elle être appliquée à des agents, ayant besoin d'un aménagement particulier de télétravail du fait de leur situation de santé (handicap, femmes enceintes) ? Handicap, soulignons-le, validé par le Service Santé au Travail qui en définit les modalités les plus adaptées à leur situation. Agents qui ne cessent de dénoncer les conflits avec leur hiérarchie concernant l'application des modalités préconisées par le service santé au travail dans ce domaine ?

Quels motifs justifient pour les nouveaux arrivants la règle des 2 mois à compter de leur prise de poste ?

Il nous semble qu'effectivement, comme vous jugez bon de le rappeler, que l'agent doit rester à disposition de l'employeur. Cependant, les horaires doivent être clairement définis dans l'accord encadrant le télétravail ainsi que l'ensemble des droits à la déconnexion. Ce droit légitime n'apparaît pas dans ce rapport et c'est un manque. La définition des horaires de télétravail doit également permettre de respecter ce que vous indiquez par « Il ne doit pas s'absenter de son lieu de télétravail sur les heures de travail sans autorisation de sa hiérarchie, ».

Il nous semble que, sous-couvert de la sacro-sainte équité et une lecture partisane du bilan, vous décidez de changer les règles. Mais, nous sommes convaincus qu'une grande majorité de directions et de services vont continuer à faire leur petite cuisine interne avec leurs propres règles. Règles qui seront dénoncées en catimini par les agents qui les subissent et tout continuera comme avant.

Nous sommes demandeurs d'une copie de toutes les chartes « télétravail » rédigées dans nos collectivités.

Nous demandons également la mise en place des Allocation proposées par le gouvernement.

Nous voterons CONTRE ce rapport.